

CNT

AP-HP

Syndicat CNT santé social

et collectivités territoriales

De la région parisienne.

33 rue des Vignoles 75020 Paris

Mail: sante-social.rp@cnt-f.org



L'HÔPITAL PUBLIC EN CRISE

Nouvelle

Hémorragie

De nos emplois

3500

Postes supprimés

Combien encore,

Avant que nous réagissions ?



Dans cette période d'élections syndicales,

La CNT réaffirme qu'aujourd'hui,

L'essentiel n'est pas de voter,

Mais de lutter, service par service,

Établissement par établissement.

Nous sommes l'AP-HP (Plus de 80 000 agents),

Le rapport de force est entre nos mains.

**CNT, syndicat autogestionnaire de démocratie directe,
Sans permanent dépendant du financement étatique et patronal.**

Un document **confidentiel** daté du 21 avril 2011, à destination du nouveau DRH de l'AP-HP, **Christian POIMBEUF**, dévoilé par le « CANARD ENCHAÎNÉ » du 06 juillet 2011, met en évidence ce que tous savent plus ou moins. Quelques passages éloquentes nous permettent de confirmer notre carnet de route : l'abattoir... SOUTENONS LA DIRECTION VEAUTONS

⊕ Une stratégie pour le dialogue social :

« **La stratégie de dialogue social** que nous essayons de construire se déroule sur fond de mise en œuvre de la loi de modernisation du dialogue social et de la **perspective des élections professionnelles d'octobre 2011** » (page 6)

↳ Il y a donc une stratégie de la Direction, dans la perspective des élections professionnelles !!!

Mais quel est donc cet intérêt pour des élections qui impliquent surtout les « partenaires sociaux » ??????????
....Au point de mettre une stratégie en place !!!...

Auraient-ils peur d'un boycott ou un désintérêt pour les élections ? ... Ils serrent les fesses de peur que les « terroristes syndicalistes » ne veuillent pas entrer dans leur jeu institutionnel ! Que les IDE qui ont si peu voté en 2007 ne soient imitées par le reste du personnel.

Une pandémie est à craindre.

[C'est pour cela qu'ils ont changé les règles ... il n'y a plus de quorum à atteindre ! Ils n'ont honte de rien ...] ... c'est sans doute leur vision de la démocratie !

Ce serait alors un événement bien plus grave et plus embêtant qu'un jour de grève par ci par là ... Pour une fois, il serait possible de faire passer un message sans que cela coûte une ponction de salaire pour une journée de grève.

⊕ « Validé par les instances » :

« ... l'agenda social du 16 septembre qui s'est déroulé dans un **climat apaisé** a confirmé cette option.

Il a semblé que **les organisations syndicales** avaient acté les orientations du plan stratégique même si elles ont réaffirmé leur désaccord de fond. » (page 6)

Actualités d'AP-HP info (7 juillet 2011) :

De nombreux agents de l'AP-HP s'inquiètent des suppressions de postes et de la dégradation des conditions de travail dans les hôpitaux. Que pouvez-vous leur dire ?

Christian Poimboeuf : Les objectifs de la DRH sont inscrits dans le Plan Stratégique de l'AP-HP, qui a déjà été validé par ses instances.

↳ **+ de 3500 postes (Temps Plein) à supprimer d'ici 2014 !**

Rien qu'en Personnel Non Médical !

Merci les instances !!!!

Comme quoi, cela vaut la peine de voter pour les « partenaires sociaux » !!!! Même s'ils expriment leur avis, celui-ci n'est que consultatif ... mais il permet de donner une impression de consensus, d'accord tacite ... toujours au détriment des salariés !

De fait, les partenaires sociaux (tenants du dialogue social !) deviennent complices d'un système pervers. Un peu comme une journée de grève qui permet à la Direction de boucler le budget grâce aux ponctions salariales pour le même rendement.

Oui, c'est de la STRATEGIE !

Gageons que les prétendants complices de ces règles falsifiées ne manqueront pas à l'appel ... pour le bien des salariés bien entendu ...

Même les naïfs et autres gogos peuvent comprendre l'intérêt d'adopter une stratégie en vue des élections d'octobre : il faut anesthésier le personnel par tous les moyens !!!

Et si certaines catégories de personnel pensent échapper à la purge, il faut se rappeler que l'individualisme, l'égoïsme et la division mènent toujours à la défaite !

« La mise en place de la prestation de service unique (PSU) en lien avec la CAF est affichée comme une orientation du nouveau plan stratégique.

Elle nécessitera une pédagogie habile et une large concertation qui s'annonce difficile compte tenu de l'accumulation des projets sensibles. » (page 10)

↳ A nouveau, comme cela est bien tourné ! Il s'agit juste d'augmenter le prix des places de crèche...

Comme diraient les Inconnus, il ne faut pas prendre les gens pour des cons, mais il ne faut pas oublier qu'ils le sont !

⊕ Turn-over :

« Cette **évolution de l'emploi** sera favorisée par un **turn-over élevé** ». [**11 % !!!!**] - (page 3)

↳ Flexibilité, plannings non-respectés, management directif, heures sup, surcharge de travail... avec quels objectifs ?

Comme le dit le Canard, « Autrement dit, les conditions de travail sont telles que les gens jettent l'éponge. Plus besoin de les virer : il suffit de ne pas les remplacer. »

Notez encore : « évolution de l'emploi » c'est plus joli que dégraissage ...

Ah qu'en termes délicats ces choses sont dites ! Bla-bla de l'idéologie financière... douce mélodie des mots employés pour aborder la brutalité du sujet.

Objectif : se déculpabiliser en cachant la violence implicite d'actions sans conscience ni morale.

⊕ Le CHSCT vu par la Direction :

« Jusqu'à présent, les CHSCT de sites ont servi de « **filtres** » aux revendications émanant des personnels ... » (page 6)

↳ Heureux d'apprendre que le CHSCT, finalement, peut servir de « filtre » aux revendications !!!!

Sale temps pour les partenaires qui trahissent leur base...

« ...dans une période où le CHSCT est de plus en plus utilisé comme **arme** ultime contre les dirigeants.

L'affichage du souci de l'employeur de promouvoir l'amélioration des conditions de travail, doit viser à atténuer le message du « tout va mal », délétère pour les équipes. » (page 11)

↳ « arme », « stratégie », « cible », « sujet explosif » = c'est donc une guerre ?

La CNT préfère : patients, progrès, hôpital public, accueil, qualité, ...

Décodage de « l'affichage du souci » : pour ceux qui ne sont pas habitués au bla-bla des collabos (à l'idéologie dominante) ici, on ne parle pas du souci d'améliorer les conditions de travail.

On parle de l'affichage : autrement dit, la façade, la forme, pas le fond, c'est-à-dire ce qui est important : les vraies conditions de travail !!!

Et cet affichage doit « viser à atténuer le message du tout-va-mal ». Quelle Hypocrisie ! A vomir ...

Communication ou manipulation ?

A vous de juger !

Ils ont vraiment besoin que vous votiez en octobre, sinon, ils seraient bien seuls ... dans leurs instances...

Votre récompense sera encore et toujours : surcharge de travail, planning remis en cause, heures sup, réductions d'effectifs ...

⊕ Mobilités forcées :

« ...La Direction a demandé à la DRH de construire un dispositif spécifique pour accompagner les mobilités professionnelles ... »

↳ L'observatoire du stress de France Télécom s'appelle « Observatoire du stress et des mobilités forcées ». Il est prouvé que la vague de suicides est corrélée avec cette mobilité qui a fragilisé bon nombre de salariés de France Télécom.

L'Avenir de l'AP-HP est de notre responsabilité !

Si voter est le bon choix,
alors pourquoi tout empire depuis les dernières élections de 2007 ?

Comme la Grèce, puis l'Irlande, L'Italie, le Portugal et l'Espagne, il **nous faudra payer** pour les banquiers et financiers qui ont pris le pouvoir via des marionnettes, toujours au détriment du Service Public.

"Il y a une guerre des classes, c'est un fait, mais c'est ma classe, la classe des riches qui mène cette guerre, et nous sommes en train de la gagner."

Warren Buffet, milliardaire américain, parmi les 1ères fortunes des Etats-Unis

Hier historiquement :

L'Ordonnance du 04 octobre 1945 qui créa le régime général de Sécurité Sociale obligatoire prévoyait une gestion de type mutualiste c'est-à-dire par les salariés eux-mêmes. Aucun représentant de gouvernement ne devait siéger dans les Conseils d'Administration. Les administrateurs des Caisses étaient désignés par les Syndicats avec toutefois l'institution d'une tutelle administrative confiée au Ministère du Travail.

Le décor est bien changé grâce à l'imagination libérale en folie au pouvoir pour reprendre en main la Sécurité Sociale qui pouvait évoluer d'une toute autre manière.

A ce jour on assiste à une explosion d'assurances commerciales à but lucratif tant pour la maladie que pour la retraite, ainsi qu'à un dérapage de la philosophie des mutuelles «traditionnelles».

En France :

- 5 millions de personnes ne peuvent pas se payer une complémentaire santé.
- 9 millions de personnes doivent renoncer à se soigner pendant que les tarifs des consultations augmentent, dérivent (tarif en fonction du grade du praticien, âge du patient etc...) et que les consultations privées continuent à exister à l'hôpital public.

En effet, les tarifs des cotisations implorent de tous côtés : tous les prétextes sont «bons».

Les mutuelles, telles les assurances privées, font des calculs de rendement et font un copié-collé de cette société de plus en plus inégalitaire.

Il nous faut deviner nos «besoins» : on nous propose de 3 à 6 niveaux de couverture, de ne pas rater des promotions à l'adhésion de type commercial : 2 mois offerts, le petit dernier ne paiera pas jusqu'à 6 ans, des stylos, sacs publicitaires, tombolas, campagnes de pub, ...

Rien à voir avec la solidarité. Peut-on corriger les inégalités avec les mutuelles ?

Aujourd'hui, à l'AP-HP les conséquences de cette régression sociale...

Sans compter que pour les hospitaliers du secteur public titulaires en activité le SEUL « privilège » statutaire :

«Lorsqu'un fonctionnaire en activité est hospitalisé dans l'un des établissements mentionnés à l'article 2 du présent titre, l'établissement employeur prend à sa charge pendant une durée maximum de 6 mois le montant des frais d'hospitalisation non remboursés par les organismes de sécurité sociale».

«Les fonctionnaires en activité bénéficient en outre, de la gratuité des soins médicaux qui leur sont dispensés dans l'établissement où ils exercent ainsi que la gratuité des produits pharmaceutiques qui leur sont délivrés pour leur usage personnel par la pharmacie de l'établissement, sur prescription d'un médecin de l'établissement» (Art 44 de la Loi 86-33 du 09 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière) ***n'a pas subi de modification.***

POURTANT, en 2006, l'administration nous a demandé de l'informer de notre adhésion à une mutuelle complémentaire.... Les frais non remboursés par la sécurité sociale sont soit transmis à la mutuelle dont vous êtes adhérent(e) soit répercutés dans votre déclaration de revenus, **soumis à imposition** à titre d'« avantages en nature ».

Les agents ne pouvant «se payer» une mutuelle complémentaire avaient la sécurité de pouvoir se faire soigner malgré tout.

Bien sûr ce fut une bonne affaire pour certaines mutuelles, pas pour le personnel.

Cette mesure abjecte, remet en cause l'article 44.

Si en 1945 les Mutuelles Santé, les complémentaires retraite, ont pu voir leur existence perdurer, voire se développer grâce à la mise en place du système de sécurité sociale, on pouvait imaginer un système qui considère que tout être humain, avec ou sans travail, a le droit à la vie, donc au partage des richesses, à la santé et donc des soins si nécessaire.

ET DE POUVOIR CHANTER : **LA SECU N'A PLUS D'TROU...**